

Décision n° 2022-059 relative à la composition du conseil scientifique de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur,

Vu la décision n°2021-016 du 19 janvier 2022 portant proclamation des résultats des élections des représentants des étudiants et élèves au conseil scientifique de l'ENS de Lyon,

Vu la décision n°2021-017 du 19 janvier 2022 portant proclamation des résultats des élections partielles au conseil scientifique de l'ENS de Lyon,

Décide

Article 1. Composition

La composition du conseil scientifique de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres désignés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités qualifiées :**

Jean-Louis BARRAT (Professeur des universités, Université Joseph Fourier Grenoble)

Elodie BETHOUX (Maîtresse de conférences, ENS Cachan)

Isabelle COLLET (Professeure des universités, Université de Genève)

Alexandre FOURNIER (Professeur, Institut Physique du Globe de Paris)

Cécile GAUTHIER (Directrice de recherche, INSERM)

Thomas LECUIT (Directeur de recherche CNRS – Institut de Biologie du Développement de Marseille)

Anne MILET (Professeure des universités, Université Grenoble-Alpes)

Christine MUSSELIN (Directrice de recherche CNRS – Sciences Politiques Paris)

Jean-Francis SPINDLER (Directeur de la recherche, Solvay Rhodia)

Jean-Yves TILLIETTE (Professeur, Université de Genève)

Olga VIZIKA-KAVVADIAS (Directrice scientifique, IFP Energies Nouvelles)

Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN (Professeure des universités, Université Lumière Lyon 2)

- **Membres représentant les institutions partenaires :**

Jean-Jacques FEIGE (Institut national de la santé et de la recherche médicale)

Séverine MATHIEU (Ecole pratique des hautes études)

Patrick PINTUS (Centre national de la recherche scientifique)

Stéphane UBEDA (Institut national de la recherche en informatique et en automatique)

Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :

- Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Marie DELATTRE

Damien GABORIAU

Anne LAGNY

Frédéric VIVIEN

- Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Jean-Christophe ANGAUT

Delphine GALIANA

Isabelle MOREAU

Natacha PORTIER

- Collège des « élèves et étudiants » :
Caroline HILDEBRANDT (titulaire) et Rémi BENECCHI (suppléant.e)
Antoine CHEVALLIER (titulaire) et Zoé PERRIER (suppléante)
- Collège des « personnels ITRF ayant le grade d'ingénieur de recherche » :
Philippe DAUBIAS

Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication. Elle remplace, à la même date, toute décision ayant le même objet.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil, soit le 20 juillet 2024, à l'exception du mandat des élèves et des étudiants dont le mandat court jusqu'au 17 janvier 2023.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 2 juin 2022,

Jean-François PINTON



Président de l'ENS de Lyon

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Informations institutionnelles > Décisions du Président 2022 »